



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. /2014

**Concerne : orages des 28 et 29 juin 2014**

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes bien conscients des difficultés que vous avez rencontrées pour faire face aux **fortes pluies** que nous avons connues le **week-end des 28 et 29 juin**.

Le Service des Travaux publics a été rapidement présent sur le terrain en vous aidant notamment à **évacuer les biens sortis des caves sinistrées**. Le service a également recensé les habitants concernés pour notamment relayer l'information auprès des services du Gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale. L'Administration communale demandera de **faire reconnaître ces orages comme calamité publique**, pour que vous puissiez prétendre à une **indemnisation de vos dégâts** non couvert par vos assurances.

En matière **de lutte contre les inondations**, la Commune met également d'autres moyens à dispositions. D'abord, **3 campagnes de curage des avaloirs** par an sont prévues **sur l'ensemble de la Commune** et une quatrième pour les zones dites inondables de la Commune.

Ensuite, Hydrobru effectue en ce moment même des travaux de **construction de bassins d'orage** qui permettront de retenir l'eau en cas de forte pluie et de soulager le réseau d'égouttage. C'est le cas actuellement **sous l'avenue Hunderenveld**. L'entrée en service est prévue pour le second semestre 2015. Un second bassin d'orage, qui sera situé **sous la rue de Dilbeek**, est toujours en cours d'étude. Nous avons demandé à **Vivaqua d'accélérer les études** et la **planification des travaux**.

Enfin, nous vous rappelons **l'existence** depuis le mois de mars 2013 **d'une prime à l'étude de travaux à la protection contre les inondations** par refoulement du réseau d'égout des immeubles.

Cette étude est fortement recommandée pour que chacun puisse effectuer les travaux qu'il convient en fonction de la configuration du réseau d'évacuation des eaux usées de son habitation. Cette étude est estimée à **500€**. Actuellement subsidiée à 50%, il est proposé au Conseil Communal du mois de juillet de voter une **prise en charge à 100% avec un maximum de 500€** de cet audit si vous êtes situé en zone inondable ou si vous avez fait appel à votre assurance pour des dégâts liés aux inondations dans les 10 ans auparavant.

Actuellement, et malgré une vaste campagne de communication communale lors de sa création, seule une famille berchemoise habitant en zone dite inondable en a fait la demande.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. /2014

Pour bénéficier de cette prime vous permettant d'obtenir une étude personnalisée sur les travaux à réaliser dans les maisons pour se prémunir des inondations, vous pouvez prendre **contact** avec **Monsieur Tahri** (02/4640445 - [mtahri@1082berchem.irisnet.be](mailto:mtahri@1082berchem.irisnet.be)) au service des Travaux Publics qui vous aidera dans votre **demande et** dans la **composition de votre dossier**.

Si dans le futur des précipitations devaient encore causer des inondations de caves, il vous est conseillé d'appeler le dispatching de la zone de police nord-ouest (02.412.12.12) qui relayera vers la garde communale.

En attendant, nous restons à votre écoute et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

  
Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE